



Adoption simple d'un majeur

Par **Noh16**, le **01/08/2017** à **09:53**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Après une adoption simple le majeur peut il bénéficier d' une nationalité?

MERCI marque de politesse[smile4]

Par **amajuris**, le **01/08/2017** à **10:28**

l'adoption simple ne confère pas de plein droit la nationalité française à l'adopté.
l'adopté simple peut jusqu'à sa majorité réclamer la nationalité française ce qui exclut l'adopté simple déjà majeur.